

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 24 SEPTEMBRE 2012

- n° 61 de MM. Martin Kuhn (PS), Jérôme Hayoz (PS), Pius Odermatt (PS), Pierre-Alain Perritaz (PS) et de Mme Marie-Angèle Poupon (PS), ainsi que de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la réalisation d'un couloir de bus avec piste cyclable entre l'arrêt Bertigny et l'arrêt Vignettaz-Daler sur la route de Villars

M. Martin Kuhn (PS) résume le postulat ci-après :

"Nous prions le Conseil communal de présenter une étude pour la réalisation d'un couloir de bus avec piste cyclable en site propre entre l'arrêt 'Bertigny' et l'arrêt 'Vignettaz-Daler' sur la route de Villars. Cette étude irait dans le sens de favoriser autant qu'il se peut les couloirs de bus et les pistes cyclables en site propre.

Selon le plan directeur communal des transports et le projet d'agglomération de deuxième génération, l'amélioration de la vitesse commerciale des bus et la sécurité des cyclistes font partie des objectifs prioritaires. Afin d'atteindre ces objectifs, la mise en place de couloirs de bus et de pistes cyclables en site propre est nécessaire.

Certains secteurs peuvent permettre la construction de couloirs en site propre à moindres coûts (gabarit routier suffisant ou bas-côté non construits utilisables). Le tronçon routier situé entre l'arrêt 'Bertigny' et l'arrêt 'Vignettaz-Daler' sur la route de Villars se prête particulièrement bien à la construction d'un couloir de bus en site propre. Un choix devrait être fait afin de définir la piste à mettre en site propre (voie montante ou descendante).

Les éléments favorables à la construction d'un couloir de bus avec piste cyclable en site propre sur ce tronçon sont les suivants :

- *La largeur du trottoir existant (entre 2,6 et 3,1 m) correspond approximativement au gabarit d'un couloir de bus;*
- *Le large trottoir actuel se prolonge entre les deux arrêts de bus d'où un gabarit suffisant sur l'ensemble du trajet;*
- *Une haie d'une largeur d'environ 1,5 à 3,2 m borde le trottoir sur la majorité de la distance entre les deux arrêts;*
- *Entre la haie et les bâtiments existants, un espace goudronné d'environ 2,6 à 4,6 m de largeur est également utilisé par les piétons.*

Il serait donc possible de supprimer le trottoir existant pour permettre la mise en place d'un couloir de bus avec piste cyclable. La haie pourrait également rester entièrement ou en partie en place, tout en permettant aux piétons d'utiliser l'accès entre la haie et les bâtiments existants. Sur certains secteurs plus étroits, la haie devrait probablement être en partie ou entièrement supprimée.

La mise en place d'un couloir de bus avec piste cyclable en site propre permettrait d'accélérer la cadence des lignes au moins entre les arrêts 'Bertigny' et 'Vignettaz-Daler'. La route de Villars étant très fréquentée aux heures de pointes, ces travaux permettraient de réduire un tant soit peu le blocage des bus dans les bouchons."